



Mont-Laurier
*d'un
naturel
accueillant*

Service de l'aménagement du territoire

Téléphone: 819 623-1221

Télocopieur: 819 623-4840

Courriel: amenagement@villemontlaurier.qc.ca

Prérequis pour une demande de permis pour des travaux D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN OU D'ABATTAGE D'ARBRES

- Identification du propriétaire (nom, adresse et numéro de téléphone).
- Autorisation écrite du propriétaire s'il y a lieu (identification du demandeur, nom, adresse, et numéro de téléphone).
- Identification du site (adresse civique, lot et matricule lorsque connu).
- Description des détails techniques pour assurer la bonne compréhension des travaux.
- Durée et coût des travaux.

L'abattage d'arbre nécessite un certificat d'autorisation, lorsque le terrain visé est situé dans le périmètre urbain ou dans une zone de villégiature (VA) ou forestière (FR).

Dans ce cas, vous devez:

- Indiquer les motifs de l'abattage d'arbre.
- Fournir des photos (si pertinent).

NOTE IMPORTANTE

Certains travaux pourraient faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et/ou du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.